

Les activités artistiques dans le programme du CAPEPS externe, session 2011

Pour cette session 2011 ainsi que pour celle de 2012, les problématiques liées à l'artistique sont aussi présentes au niveau de la **deuxième épreuve écrite de l'admissibilité** à travers la quatrième ligne du programme :

Écrit 2 (durée 5 heures, coefficient 2) :

- *L'artistique et le sensible en EPS : de l'apprentissage à la certification.*

En ce qui concerne les épreuves d'admission :

A – Première épreuve d'admission

Première partie de l'épreuve A : prestations physiques, coefficient 1

Le candidat choisit une APSA dans chacune des quatre premières compétences propres à l'EPS (de CP1 à CP4). La **danse** fait partie de la CP3 : « **Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique** ».

Parmi ces 4 APSA, il en choisit une comme activité de spécialité ; elle sera notée avec un coefficient 1.

Il y aura un tirage au sort parmi les trois autres APSA restantes, les « polyvalences » et le candidat passera les épreuves dans seulement 2 des APSA.

Seule la note la plus basse des deux « polyvalences » sera retenue par le jury et bénéficiera d'un coefficient 1.

Référentiel d'évaluation retenu en Danse :

Le même pour l'activité de spécialité et l'activité de polyvalence.

Deux séquences d'évaluation – surface d'évolution de 9 m sur 11 m.

Séquence 1 d'évaluation	Proposition d'un nouveau paramètre de composition et d'exécution par le jury	Séquence 2 d'évaluation
Chorégraphie au choix	Le candidat choisit une partie de sa chorégraphie initiale à transformer.	Chorégraphie à paramètre imposé
Entre 2 et 3 mn Prévoir son monde sonore	15 mn de préparation	Entre 1 et 1 mn 30
2/3 de la note sur 20 points		1/3 de la note sur 20 points

**Deuxième partie de l'épreuve A :
entretien à partir de l'activité de spécialité, coefficient 2**

Question initiale donnée par le jury – des documents fournis (écrits, photographies, vidéos) conduisent le candidat à fonder et présenter sa réponse sous la forme d'une leçon de spécialité. La leçon présentée par le candidat lors de l'entretien de spécialité doit répondre aux besoins de formation pour un groupe singulier d'élèves. Ce groupe est défini par un niveau de classe, un niveau de pratique, des caractéristiques observées dans la pratique de l'APSA de spécialité.

Préparation : 1 heure

Exposé de leçon : 15 mn

Entretien en deux temps : 45 mn

1- Phase 1 de l'entretien : phase d'interrogation à partir de la question initiale qui peut s'étendre à différents niveaux de pratique rencontrés dans l'enseignement du second degré : 30 mn

2- Phase 2 de l'entretien : extension aux autres APSA de la CP3 : 15 mn

B – Deuxième épreuve d'admission, coefficient 4

Si la danse n'a pas été choisie ou tirée au sort pour la première épreuve d'admission, le candidat pourra la retrouver comme support de la première partie de cette seconde épreuve (voir les textes pour la seconde partie) :

« *Leçon d'éducation physique et sportive se référant aux programmes d'EPS des collèges et lycées, déclinés dans un contexte d'établissement et organisés par un projet pédagogique d'EPS* », à partir d'un dossier fourni par le jury. Un document vidéo d'élèves de la classe concernée par le dossier est présenté 3 fois au candidat au cours de sa préparation. Il dure 6 mn.

Préparation des parties 1 et 2 : 2 heures

Exposé de la leçon : 20mn

Entretien à partir de la leçon : 50 mn

Note sur 14 points pour la première partie de cette deuxième épreuve d'admission.